

DECISION DU PRESIDENT N°2021-008

Objet : Cession d'actif – Vente d'un téléphone portable

Nous, Robert TCHOBDRENOVITCH, Président de la Communauté territoriale Sud Luberon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10,
Vu la délibération n° 2021-044 du 27 mai 2021 donnant délégation de pouvoirs au Président, et
notamment de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € inclus,
Considérant que l'usage du bien considéré ne présente plus de caractère public,

DECIDE

Article 1 De vendre le bien listé ci-dessous, au prix indiqué :

Libellé	Prix de vente
Iphone 7 128 GO	100€00

Article 2 De procéder à la sortie partielle d'actif du bien MADM00200, comme indiqué ci-dessous :

N° inventaire GFI	Compte d'immobilisation	Année de mise en service	Désignation	Valeur d'origine	Amortissement	VNC au 31/12/2020
MADM00200	2183	2019	1 iphone 7	214,80 €	43,00 €	171,80 €
TOTAL				214,80 €	43,00 €	171,80 €

Article 3 De préciser que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Cette décision sera portée à connaissance du Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

Article 4 De charger la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à :
- Monsieur le Préfet de Vaucluse,
- Madame la Trésorière de PERTUIS.

Fait à La Tour d'Aigues, le 18 juin 2021

Robert TCHOBDRENOVITCH
Président de la Communauté Territoriale
Sud Luberon

